



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DELIBERATION N°2023-201

DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2023

D. C. M. : 2023-201 - Budget communal : ouverture des crédits d'investissement.

L'an deux mille vingt-trois le 7 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 1^{er} décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,

Mme LANASPRE, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI, M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoint au Maire.

M. FAUCONNIER, Mme BACHELIER, M. JOLY, Conseillers Municipaux Délégués, Mme MENNAD, M. ROCA, Mmes REMY-LOUISSON, LACROIX, LEHUEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes FARIA, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mme BUISSON, M. RAILLON, Mme COTIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. TORRES MARIN, Conseiller Municipal par Mme LANASPRE, Adjoint au Maire.

Mme OIKNINE, Conseillère Municipale par Mme FARIA, Conseillère Municipale.

Mme HEBRI EL OMAMI, Conseillère Municipale par Mme TEIXEIRA, Adjoint au Maire.

Mme MEYERS, Conseillère Municipale par M. JALLU Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSES

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal.

M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENT NON EXCUSE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1,
Considérant que le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser le Maire à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 de la Commune ou jusqu'au 15 avril dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
Considérant la nécessité de procéder aux ouvertures de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, aux dépenses d'investissement qui peuvent intervenir avant l'adoption du budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable de la commission finances-informatique du 29 novembre 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

OUVRE les crédits d'investissement 2024 comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2023	OUVERTURE DES CREDITS 2024
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	60 000	15 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 120 500	280 125
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 094 800	1 773 700
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 149 982	2 287 495
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000	3 750
TOTAL		17 440 282	4 360 070

PAR 30 Voix pour, **00** Voix contre, **02** Voix abstention.

Fait et délibéré ce jour en séance.

Le Secrétaire de séance

Le Maire



Marianne BUISSON



Yannick BOEDEC

Publié sur le site internet le **1.3 DEC. 2023**